

# Les lourdes conclusions de la Commission d'information sur l'affaire Jaubert

Les quatre messieurs qui occupent le devant de la table de conférence ont été cravatés. Ce ne sont pas des pochistes. Ce sont deux journalistes du Figaro, Denis Périer-Daville, Claude Mauriac, un avocat, Denis Langlois et un professeur fort peu humoriste, Michel Foucault. Avec d'autres journalistes, avec d'autres professeurs, Gilles Deleuze, par exemple, et d'autres constitués une commission d'information sur l'affaire Jaubert. Devant quelques journalistes, cette commission a présenté hier son rapport. Un rapport en forme de questions. D'inquiétudes.

« Il ne s'agit pas de se substituer à la justice » a tenu à préciser M. Foucault qui posa les premières questions. Il posa aussi la base de l'enquête : il faut interroger sur « ce qui passe maintenant. Après l'affaire Jaubert ». Les communiqués de la police, l'occupation de Jaubert avant toute enquête, les

pressions sur les témoins, sur la presse, voilà ce que M. Foucault retient pour évaluer. Prenant de si haut le compte rendu de l'événement, il ne pouvait que donner plus de poids à ses arguments. Cette commission ne peut être suspendue de politiser l'affaire, à moins que les recherches de vérité ne soient une opinion politique. Elle ne peut, par exemple, pas retenu le témoignage de la victime, Alain Jaubert, mais s'est contentée des témoins, des rapports de police et des registres de l'hôpital. « Il faut demander des comptes à conclure », dit Michel Foucault.

Denis Langlois qui n'a fait le récit, preuves à l'appui, du passage à tabac d'Alain Jaubert ne joua pas à l'avocat. Il ne défendit pas une cause, mais annonça des faits. Un plan lui permit de montrer les curieux égaréments du car de police. Les contradictions des témoignages des policiers, les lacunes dans les

rapports de police, de simples vérifications d'identité, à rendre caduque la version officielle.

Ces points précis ; que nous publions ci-dessous, sont en forme de questions sur l'affaire Jaubert et de réponses à ces questions. Mais ces réponses succèdent à leur tour de questions. Tout cela est inutile si les questions qui en découlent logiquement ne sont pas posées publiquement. Elles le sont aujourd'hui. La justice leur donnera-t-elle une réponse ?

Philippe AUBERT

## QUELQUES ELEMENTS DU RAPPORT DE LA COMMISSION

### ● JAUBERT MONTE DANS LE CAR

Voici le témoignage de deux étudiants en médecine, « ce sont s'étonnant pas calmement. On a demandé aux policiers où ils emmenaient le blessé, nommé Sollier. Ils ont répondu : à Lariboisière. Pendant les premiers soins à la pharmacie, j'ai vu dit qu'il était tombé et qu'il ne connaissait plus son nom. Plus tard, des témoins ont dit qu'il fallait l'accom-

pagner à l'hôpital. Jaubert s'est proposé, il a dit qu'il était juriste. Le brigadier a accepté. Nous sommes parés à pied à Lariboisière ».

Ceci infirme la thèse avancée souvent, dit-elle, est arrivé au milieu d'un groupe de manifestants hostiles.

### ● LE CAR FAIT UN DETOUR

Si le car de police-secours au rendez-vous à Lariboisière, à partir du 9 rue de Clignancourt, il avait le choix entre 3 itinéraires.

Aucun de ses itinéraires ne demande plus de 8 minutes. En outre, le gardien de la paix Havot

signale que le car a fait usage de ses avertisseurs sonores et lumineux.

Or, c'est beaucoup plus loin dans la rue de Clignancourt, qu'on a retrouvé trace du car P.S. 18.

### ● LE CAR S'ARRÊTE

L'endroit où Jaubert est « tombé » dans le car de police-secours se situe à la hauteur des 52-52 bis, et du 59, rue de Clignancourt.

Les habitants qui ont regardé par les fenêtres des immeubles, les commerçants du rez de chaussées et leurs clients ont témoigné. La commission a également re-

trouvé une branche de lunettes appartenant à Jaubert à cet endroit.

Ceci infirme la thèse de la police : l'incident se serait produit, au coin des rues Christine de Clignancourt, 70 ou 80 mètres plus bas.

### ● JAUBERT « TOMBE » DU CAR

Un témoin raconte : « J'ai bien vu que le car ne s'est pas sauté du car. C'est les policiers qui l'ont bousculé sur la porte. Il est allé s'écraser sur la chaussée. Il s'est

relevé, mais les policiers l'ont tout de suite entouré ».

Ceci infirme la thèse de la police : Jaubert serait tombé en voulant faire alors que les agents essayaient de le retenir.

### ● LES POLICIERS FRAPPENT

Un témoin : « ... J'ai vu un homme d'une grande taille en combinaison de terre, entre deux cars de police. Il était 17 heures trente environ. Je n'en suis sûr que par le coup des horaires de TV. Il était entouré d'agents en uniforme qui le frappaient brutalement. Les coups bizarres, c'est qu'ils étaient très courts. J'ai essayé de respirer, j'ai vu qu'il se débattait. Ils l'ont jeté par terre et à nouveau frappé violemment à coups de pied. Il était pied couché. Il avait la figure violette. J'ai vu des coups de pied partir dans la figure. Il y avait une dizaine d'agents tous à tabasser. En tous cas, le chauffeur du deuxième car était descendu. Ça a duré 5 minutes. Les gens criaient : vous allez de faire arrêter, vous allez

lez le tuer ». Les flics, voyant cela l'ont jeté dans le premier car. Les injures ont continué ».

Un autre témoin qui était dans la rue confirme : « J'ai vu deux cars de police arrêtés. Les agents qui étaient descendus frappaient brutalement un homme. Cela a duré au moins deux minutes. Un brigadier m'a été descendu et a dit : « Ça suffit comme ça. J'ai pensé qu'il s'agissait d'un mauvais garçon qui venait de faire un hold-up, mais je ne suis sûr que même pour cela. Il y avait de l'abus, car les agents frappaient sacrément fort ».

Tout ceci infirme la thèse de la police : on aurait été obligé pour maîtriser Jaubert qui frappait des policiers.

avant les vêtements déchirés et pleins de sang. Il était accompagné d'une dizaine d'agents dont deux brigadiers ».

Ceci l'infirme pas le communiqué de la préfecture de police en date du 30 mai : mention n'y est ni faite de Lariboisière, ni y a été seulement de la salle Cuseo de l'Hôtel Diez (ou Jaubert n'a été amené qu'en dans la journée de dimanche).

Ceci en revanche infirme ce qui est dit dans la TV. M. Poolin, vendredi soir, a dit qu'il était jeté du car aurait été 7 minutes. Mais M. Maolini n'a pas indiqué les heures.

## Michel Foucault : la police et le pouvoir n'ont pas attendu la décision de la justice

Voici les principaux extraits de la déclaration de M. Michel Foucault :

« Le travail de notre commission ? Non pas mener une enquête qui doublerait celle des magistrats. Nous ne voulons pas substituer à la justice. Nous ne voulons pas non plus la remplacer dans l'œuvre qui est de garantir l'opinion politique. Elle ne peut, par exemple, pas retenu le témoignage de la victime, Alain Jaubert, mais s'est contentée des témoins, des rapports de police et des registres de l'hôpital. « Il faut demander des comptes à conclure », dit Michel Foucault.

« D'abord nous pensons que si la justice se voit confier des tâches à remplir, eh bien qu'elle les remplisse elle-même. Nous ne jugeons pas ce quelle juge. Nous jugeons ce quelle est, et comment elle fonctionne.

« Ensuite nous ne pensons pas que la justice est en défaut sur tel ou tel point. Nous pensons qu'une crise grave est ouverte. Une crise au centre de laquelle se trouve la police. Et, dans cette crise, plusieurs des composants des rapports de la justice avec l'information, la presse et l'opinion, de même que ces rapports avec les justiciables — avec toute la masse de ceux qui s'adressent à elle et sur qui elle pèse bien inégalement... ».

### Contradictions et lacunes

De cette crise, et des périodes qui l'accompagnent, l'affaire Jaubert nous parait un cas typique. L'affaire de la justice, cependant, ce qui s'est passé le samedi 29 mai en fin d'après-midi, mais aussi ce qui s'est passé après et ce qui se passe encore.

1) — Dans les jours qui ont suivi immédiatement l'incident, des communiqués de la préfecture de police à été adressés à l'Agence France Presse et aux journaux, dans le style de ces communiqués qui sont en contradiction les uns avec les autres, et en contradiction avec le témoignage de déclarateurs sur les points les plus importants.

2) — Ce qui s'est passé encore, c'est que dans les jours qui ont suivi, on a cherché à faire croire que Sollier avait fait des déclarations accablant Jaubert, ce qui est inexact.

3) — Ce qui s'est passé encore, et qui mérite question, c'est la hâte avec laquelle la justice a été saisie, on a trouvé un juge d'instruction pour inculper Jaubert.

4) — Ce qui s'est passé encore, c'est que le juge d'instruction a délégué une commission rogatoire pour entendre sur l'affaire Jaubert, et il l'a confiée, bien entendu, à la police. « Que voulez-vous, a-t-il dit, je n'ai pas le temps de me déplacer moi-même ».

5) — Ce qui s'est passé, et qui se passe encore, c'est une invocation continue de l'opinion par la préfecture de police, par la Chancellerie, par le ministère de l'Intérieur.

« Autour du 10 juillet, et pendant plusieurs jours de suite, la Chancellerie a promis aux journalistes des renseignements importants qui n'ont jamais vus le jour. Finalement, les révélations sont promises pour cette semaine. « Taisez-vous un peu », ont dit les journalistes. Mais le vendredi 18 un haut fonctionnaire, employé de la police, a dit devant des millions de télespec-

tateurs que le car de police accours dans lequel était Jaubert a mis 7 minutes pour gagner Lariboisière!

### Des pressions

« Enfin, ce qui s'est passé aussi, et qui mérite des questions, ce sont les pressions qui ont été faites directement sur la population du quartier et sur les témoins possibles... ».

« Il y a eu les visites des « Messieurs » à Lariboisière. « Il y a eu les « Messieurs » qui ont traqué dans la rue de Clignancourt, dans les bistros et dans les étages.

« Il y a ceux qui ont raconté aux habitants du quartier que Jaubert avait participé à la manifestation, avait harangué les manifestants, et les avait — comme c'est curieux justement ! — incité à porter plainte contre les CRS à la moindre bousculade.

« Voilà ce qui s'est passé. Le ministre de l'Intérieur a déclaré le 9 juin : « La justice était saisie du dossier. Il conviendrait d'attendre la décision, comme il est de rigueur dans tout régime démocratique ».

L'affaire Jaubert, c'est bien un type tabassé, mais c'est aussi tout un rapport maison, dangereux de la police avec la presse et l'opinion, rapport fait de mensonges, de pressions d'insinuations, de manœuvres. C'est tout un rapport, dangereux lui aussi de la police à la justice ; interdépendance, réciprocity diverses, jeu de renvois et de renvois. Enfin c'est tout un rapport entre l'appareil judiciaire et policier et la population : intimidation, crainte.

« Quand une population a peur de sa police, quand elle n'a pas cherché à savoir ce qui s'est passé et quelle la santé leur dépendante de la police, lorsqu'enfin son dernier recours est de se faire de police, risquent à leur tour d'être intoxiqués ou manœuvrés par la police, alors la situation est grave.

### Des comptes

La Constitution actuelle se réfère à la déclaration des Droits de l'Homme de 89. Et l'article 15 de celui-ci dispose que : « Le société a droit de demander compte à tout agent public, de son administration ».

Dans le péril d'aujourd'hui, la société est en droit, elle doit demander des comptes à la police. Elle a le droit de demander des comptes. Si le Parquet couvre et évacue les pratiques policières, il faut lui demander des comptes. Si tel ministre, telle administration, fait circuler de fausses nouvelles, si fait leur demander de quel droit.

« Et voici maintenant comment nous avons procédé.

D'abord un nouveau traité restreint s'est formé autour duquel sont venus travailler ceux qui se sont sentis concernés par sa portée morale.

— Le travail de cette commission est de réunir tout le souligner, simple à faire :

— emploi du temps de Jaubert, — épisode de la pharmacie, retrouver des témoins,

— itinéraire du car, — épisode de la chute,

— arrivée à Lariboisière, — consulter le registre de l'hôpital.

— question des horaires.

### Des vérités

Toutes ces informations étaient simples à recueillir. En deux jours, des enquêteurs exercés pouvaient les rassembler. Il était inutile de faire un travail de détective. Il existait des vérités qui étaient là, visibles et déchiffrables pour tous, à la portée de tout le monde. Il suffisait d'aller les chercher... ».

« Il y a plus : alors qu'en deux jours on pouvait rassembler l'essentiel de ces renseignements, Jaubert a été inculpé le soir même ; sans qu'aucune vérification ait été faite en dehors de ce que la police, avait affirmé.

« Nous avons rencontré beaucoup de témoins, certains étaient prêts à donner leur nom. D'autres au contraire ne l'étaient pas. Ils avaient peur de la police et de toutes les pressions, quotidiennes, qu'elle peut exercer dans un quartier populaire, sur les habitants, sur les commerçants. Ils ne croyaient pas que la justice était en situation de les protéger contre la police.

« Et nous-mêmes ne croyons pas que la justice est capable de leur assurer cette protection. Alors nous avons décidé de ne révéler aucun nom, même de ceux qui nous ont dit qu'ils avaient peur de la police et de toutes les pressions, quotidiennes, qu'elle peut exercer dans un quartier populaire, sur les habitants, sur les commerçants. Ils ne croyaient pas que la justice était en situation de les protéger contre la police.

« Et si on nous demande : qu'est-ce que c'est qu'une enquête où les témoignages sont anonymes — nous répondrons : qu'est-ce que c'est qu'une police qui fait peur aux témoins ?

« Et où en est-on, si les témoins ne se sentent protégés par personne ? »